

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 2875, boulevard Laurier, 10^e étage, bureau D3-1000, à Québec, le 25 mai 2015 à 11 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré (C-2015-20)

Sont absents :

- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, le secrétaire par intérim
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

Le président du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2015-44

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2015

Résolution n° E-2015-45

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

Appréciation de rendement du directeur général pour 2014-2015

Résolution n° E-2015-46

- Informer le directeur général du rendement jugé conforme à ses fonctions;

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Conditions de travail du personnel – Modification de concordance

Résolution n° E-2015-47

- Autoriser la modification des conditions de travail.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Entente pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires et pour la mise en œuvre d'actions prioritaires collectives

Résolution n° E-2015-48

- Donner un accord de principe à la signature d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'élaboration d'une stratégie de développement des activités agroalimentaires et pour la mise en œuvre d'actions prioritaires collectives.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Oléoduc Énergie Est : état de situation et projet de mémoire

Résolution n° E-2015-49

- Autoriser le comité de suivi oléoduc de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à mettre en place la structure d'élaboration proposée;
- Informer TransCanada de la tenue d'une rencontre avec le conseil de la CMQ à une date à déterminer.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

REER collectif – Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

Résolution n° E-2015-50

- Autoriser le directeur général et trésorier ainsi que le secrétaire et adjointe à la direction générale à signer l'annexe A du Régime d'épargne collectif Desjardins de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement RV-2015-14-41 modifiant le règlement RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2015-51

- Informer la Ville de Lévis que le projet de règlement n° RV-2015-14-41 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).
- Transmettre à la Ville de Lévis une copie du présent rapport décisionnel ainsi que de son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 256-2015 de la MRC de Lotbinière modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2015-52

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le projet de règlement n° 256-2015 adopté par la MRC de Lotbinière est sans impact sur le territoire métropolitain;
- Informer le ministre que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il s'avère identique au projet de règlement;

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

- Transmettre au MAMOT la copie du présent rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 257-2015 de la MRC de Lotbinière modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2015-53

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le projet de règlement n° 257-2015 adopté par la MRC de Lotbinière est sans impact sur le territoire métropolitain;
- Informer le ministre que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il s'avère identique au projet de règlement;
- Transmettre au MAMOT la copie du présent rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 258-2015 de la MRC de Lotbinière modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Résolution n° E-2015-54

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le projet de règlement n° 258-2015 adopté par la MRC de Lotbinière est sans impact sur le territoire métropolitain;
- Informer le ministre que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il s'avère identique au projet de règlement;
- Transmettre au MAMOT la copie du présent rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Agrile du frêne – Stratégie métropolitaine

Résolution n° E-2015-55

- Prendre acte de la problématique actuelle de l'infestation de l'agrile du frêne et les risques d'infestation de l'insecte sur le territoire de la CMQ;
- Confier au comité politique du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le mandat d'assurer une concertation à l'égard de cette problématique.

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Protection des prises d'eau potable dans les bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency

Résolution n° E-2015-56

Donner un accord de principe pour la conclusion des ententes suivantes, lesquelles seraient soumises pour approbation à une prochaine réunion du conseil de la CMQ :

- a) Convention de recherche Ouranos portant sur un Plan de protection des prises d'eau potable dans les bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency (annexe 1);
- b) Entente d'adhésion de la CMQ à Ouranos à titre de membre affilié (annexe 2);
- c) Entente de prêt de service entre le ministère de la Sécurité publique, la CMQ et un employé (annexe 3);
- d) Entente de contribution en nature entre la CMQ et Ouranos (annexe 4).

Référence : Rapport décisionnel du 25 mai 2015

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Étude du front salin

Ce point est abordé au point Protection des prises d'eau potable dans les bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency

Responsable : Gestion intégrée du Saint-Laurent

Reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la CMQ – Note d'information

Une note est déposée aux membres du comité exécutif. L'objet porte sur le suivi du dossier de reconnaissance des titres de transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Responsable : Transport et mobilité durable

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2015-57

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 25 mai 2015, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1er au 30 avril 2015 (période 4);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois de mars et avril 2015.

Référence : Bordereau de dépenses du 25 mai 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2015-44 à E-2015-57, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM